

RAPPORT SUR LE PLAN D'ACTION CONJOINT POUR L'ITINÉRANCE ET LA SÉCURITÉ AU CENTRE-VILLE

Groupe de travail
communautaire sur
l'itinérance et la sécurité
au centre-ville

Comité directeur des sans-abris
du Grand Moncton

Service régional de Codiak
de la GRC

NOVEMBRE 2021

GRAND MONCTON



November 2021

Rapport établi pour les citoyens du Grand Moncton

L'itinérance et la sécurité au centre-ville sont deux des enjeux les plus impérieux qu'affronte aujourd'hui notre collectivité.

Les problèmes de santé mentale et de la toxicomanie, le manque de logements abordables, la criminalité ainsi que le vagabondage et la mendicité au centre-ville sont des problèmes que l'on ne peut résoudre que grâce à un effort collectif. Pour le bien-être des membres vulnérables de notre société et pour la protection de nos résidents, de nos milieux d'affaires et de la notoriété de Moncton, nous devons mener un effort ciblé auquel participent tous les intervenants afin de répondre à ce besoin urgent.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes réunis à l'occasion du récent Forum communautaire sur l'itinérance et la sécurité au centre-ville. Les commentaires qui nous ont été adressés durant ce forum, les discussions complémentaires et la recherche que nous avons consacrée aux règles de l'art constituent le point de départ du Plan d'action exposé dans ces pages.

Nous sommes heureux de publier le Plan d'action conjoint sur l'itinérance et la sécurité au centre ville ci après. En réunissant le Groupe de travail sur l'itinérance et la sécurité au centre-ville, le Comité directeur des sans-abris du Grand Moncton, les Initiatives communautaires Marée montante et le Service régional de Codiak de la GRC, nous représentons une vaste section transversale de notre collectivité, qui regroupe les organismes à but non lucratif, les commerces et les entreprises ainsi que les organismes d'exécution des lois. Ensemble, nous représentons les innombrables organismes de première ligne qui tâchent de réduire les problèmes d'itinérance et de sécurité au centre-ville et d'y mettre fin dans notre collectivité.

Les mesures prévues dans ce plan réclament aussi le soutien supplémentaire et continu du gouvernement du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Canada, pour nous assurer que nous pourrions résoudre ces problèmes efficacement et le plus rapidement possible.

La tâche à accomplir n'est pas exclusive à Moncton. En Amérique du Nord, chaque ville en plein essor recherche des réponses pour relever ces défis grandissants. Ce qui est évident, c'est qu'il n'y a pas une seule réponse ni de solution universelle pour résoudre ces problèmes. Nous apporterons les réponses en travaillant de concert, sans perdre de vue la sécurité et la sûreté de notre collectivité et le bien être des plus vulnérables.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce plan d'action et à nous adresser tous les autres commentaires auxquels vous pourriez penser. De plus, si vous souhaitez participer et nous aider à résoudre ces problèmes, veuillez communiquer avec nous par courriel : itinerances@ccgm.ca.

Si ce plan d'action n'est qu'un début, nous croyons qu'il représente les prochaines étapes à franchir pour résoudre les problèmes d'itinérance et de sécurité au centre-ville dans le Grand Moncton.

Cordialement.

Groupe de travail communautaire sur l'itinérance et la sécurité au centre-ville
Comité directeur des sans-abris du Grand Moncton (CDSGM)
Service régional de Codiak de la GRC



**GROUPE DE TRAVAIL
COMMUNAUTAIRE SUR
L'ITINÉRAIRE ET LA SÉCURITÉ
AU CENTRE-VILLE**



L'hon. Ginette Petitpas Taylor
Députée, Moncton-Riverview-Dieppe



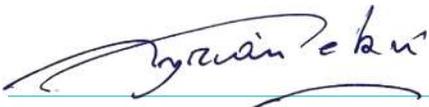
Greg Turner
Député, Moncton-Sud



Dawn Arnold, mairesse
Ville de Moncton



Denis Foulem
Downtown Moncton Centre-ville Inc.



Myriam Mekni
Initiatives communautaires Marée montantes Inc.



John Wishart
Chambre de commerce pour le Grand Moncton

**COMITÉ DIRECTEUR DES
SANS-ABRIS DU GRAND
MONCTON (CDSGM)**



D^{re} Susan Crouse
Présidente, CDSGM,
directrice médicale, Clinique Salvus



Marc Belliveau
Harvest House Atlantic



Trevor Goodwin
Programme ReBrancher du YMCA

**SERVICE RÉGIONAL
DE CODIAC DE LA GRC**



Ron DeSilva, surintendant
Service régional de Codiacy de la GRC

INTRODUCTION

Le Groupe de travail communautaire sur l'itinérance et la sécurité au centre-ville a été mis sur pied pour mobiliser les intervenants et les ressources afin de relever le défi de l'itinérance et des enjeux sociaux. Le Comité directeur des sans-abris du Grand Moncton a été mis sur pied pour s'assurer essentiellement que tous aient accès à des logements sécuritaires, adéquats et abordables.

D'après les commentaires exprimés par la collectivité dans le Forum communautaire sur l'itinérance et la sécurité au centre-ville en septembre, ces deux organismes ont mis au point, de concert avec le Service régional de Codiac de la GRC, le Plan d'action suivant pour l'itinérance et la sécurité au centre-ville.

PRINCIPES DIRECTEURS

Dans l'ensemble de ce processus, les principes suivants guideront nos interventions.

- Nous devons aider les gens à emprunter le parcours qui leur permettra de se rétablir.
- Nous continuerons d'apprendre grâce aux règles de l'art et à l'expérience d'autres collectivités et d'experts afin d'étayer les interventions actuelles et projetées.
- Nous devons travailler de concert pour combler l'écart entre les ressources existantes et les fournisseurs de services actuels d'une part et, d'autre part, les résultats que nous visons comme collectivité.
- Nous devons faire appel à tous les paliers de gouvernement pour réunir l'aide et les ressources qui nous permettront de produire des résultats immédiats et à long terme.
- Les actes criminels ne seront pas tolérés et les conséquences doivent prévoir un parcours sur la voie du rétablissement dans les cas opportuns.

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU À L'OCCASION DU FORUM COMMUNAUTAIRE ET AUPRÈS DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES

EN GÉNÉRAL

- Il faut mieux communiquer et donner plus d'information sur l'itinérance et la sécurité au centre-ville. La plupart des gens ne sont pas au courant des nombreuses initiatives qui se déroulent déjà.
- Il n'y a pas de coordination entre les fournisseurs de services sociaux et les autres intervenants.
- Il n'y a pas de point d'accès clair pour le parcours à emprunter afin de se rétablir.

OPÉRATIONS DES REFUGES

- Il y a une lacune dans les services offerts par les refuges. Ces refuges n'ont pas de personnel qui a la formation et les ressources voulues pour exercer efficacement leurs activités.
- Des services devraient être offerts dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie dans les refuges et devraient être assurés par les administrations régionales de la santé.
- De nombreuses autres collectivités ont pour pratique d'aménager une série de petits refuges sur tout leur territoire.

SERVICES ET AIDE DANS LE DOMAINE DE LA TOXICOMANIE ET DE LA SANTÉ MENTALE

- Il faut rendre accessibles plus de services et d'aide dans la santé mentale dans les secteurs dans lesquels les sans-abris en ont besoin (dans les refuges et dans les rues, entre autres).
- Puisque le traitement de la toxicomanie est différent selon la nature des substances, les services de traitement de la toxicomanie comme la désintoxication et la réhabilitation devraient être conçus pour permettre de traiter les substances actuelles dans la collectivité.
- Le Grand Moncton a besoin d'une meilleure participation des conseillers en santé mentale.
- Un tribunal sur la santé mentale, doté de plans d'intervention efficaces, permettrait de créer un parcours de diversion efficace pour les sans-abris qui commettent des crimes à cause de problèmes de santé mentale et de toxicomanie.

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU À L'OCCASION DU FORUM COMMUNAUTAIRE ET AUPRÈS DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES

SÉCURITÉ DE L'OFFRE

- Il est nécessaire d'offrir aux travailleurs communautaires une formation ciblée dans la réduction des méfaits et dans l'abus des substances.
- Il faut consacrer des efforts à l'information du public et au marketing pour réduire la toxicomanie et la stigmatisation de la consommation de substances.
- La sécurité de l'offre oblige à faire des efforts de promotion qui mettent en lumière les avantages, en chiffres nets, pour les collectivités

LE LOGEMENT D'ABORD

- Il faut intégrer, avec le logement en milieu de soutien, des services dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie.
- Le personnel doit être en mesure de réunir et d'analyser les données nécessaires pour mettre au point le modèle du Logement d'abord à partir de données.
- Il faudrait encourager la participation communautaire avec les locateurs, le grand public et le personnel.
- On a besoin d'un plus grand nombre de logements abordables.

BESOINS COMPLEXES

- Il faut prévoir une évaluation de la viabilité pour réaliser un projet pilote rentable et durable sur les besoins complexes.
- Il est nécessaire de prévoir des services complémentaires pour les individus qui ont des problèmes très aigus.
- Un projet pilote pour la surveillance de 20 cas de besoins complexes permettra de mesurer le succès.

APPLICATION DE LA LOI

- La GRC doit participer plus concrètement à la résolution des problèmes d'itinérance.
- Les policiers doivent mieux connaître le contexte local.
- Ils doivent travailler en collaboration plus étroite avec le système judiciaire pour accélérer le traitement des dossiers, pour veiller à mettre au point des plans de libération pour ceux qui ont des besoins spéciaux et pour faire appel au Tribunal sur la santé mentale.

LES POINTS D'INTERVENTION

Le Groupe de travail communautaire sur l'itinérance et la sécurité au centre-ville, le Comité directeur des sans-abris du Grand Moncton (CDSGM), les Initiatives communautaires Marée montante, le Service régional de Codiac de la GRC et d'autres intervenants continueront de travailler de concert sur les questions suivantes, qui constituent les premiers points d'intervention. Ces interventions se veulent un point de départ pour continuer d'avancer sur la voie de l'itinérance fonctionnelle de zéro dans le Grand Moncton.

GRUPE DE TRAVAIL ET CDSGM

GOVERNANCE

1. Le Groupe de travail mènera l'intervention sur le financement et la communication dans l'effort de promotion.
2. Le Groupe de travail et le CDSGM feront des démarches pour financer immédiatement l'embauche du directeur général du Plan d'action afin de promouvoir l'intégration et la participation de tous les intervenants.
3. La Chambre de commerce pour le Grand Moncton et Downtown Moncton Centre-ville Inc. désigneront le coprésident du CDSGM qui représentera les milieux d'affaires.
4. Le Groupe de travail et le CDSGM détermineront la structure organisationnelle à long terme de la gestion du plan d'action d'ici au 31 mars 2022.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

OPÉRATIONS DES REFUGES ET SERVICES DE SOUTIEN

5. Le Groupe de travail et le CDSGM demanderont au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'apporter de l'aide dans les refuges dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie.
6. Dans le cadre de son engagement financier, la Ville de Moncton s'assurera que la Maison Nazareth travaille de concert avec le directeur général du Plan d'action afin d'améliorer les opérations et les services dans les refuges.
7. Dans le cadre de son engagement financier, la Ville de Moncton s'assurera que la Maison Nazareth participe au système d'accès concerté.
8. Le Groupe de travail et le CDSGM feront la promotion de la capacité projetée des refuges pour aménager des refuges plus modestes et mieux répartis sur le territoire de la Ville.

LES POINTS D'INTERVENTION

SERVICES ET AIDE DANS LE DOMAINE DE LA TOXICOMANIE ET DE LA SANTÉ MENTALE

9. Le Groupe de travail et le CDSGM demanderont au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'apporter de l'aide dans l'accompagnement, dans les refuges, de ceux qui ont des problèmes de santé mentale et de toxicomanie.
10. Le Groupe de travail demandera au gouvernement du Nouveau-Brunswick de mettre sur pied, à Moncton, un tribunal sur la santé mentale, en prévoyant des plans de libération clairs pour les personnes en cause.
11. Le Groupe de travail et le CDSGM demanderont au gouvernement du Nouveau-Brunswick de lancer un programme pilote de traitement pour la méthamphétamine en cristaux (crystal meth).

SÉCURITÉ DE L'OFFRE

12. En misant sur l'initiative du Site de prévention des surdoses d'ENSEMBLE, le Groupe de travail mènera une campagne d'information publique pour promouvoir la sécurité permanente de l'offre.
13. Le Groupe de travail et le CDSGM feront appel au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour lancer une étude complète sur les sites d'injection sécuritaire.

LE LOGEMENT D'ABORD

14. Les Initiatives communautaires Marée montante fixeront les délais pour le logement des personnes en cause, dont le nombre de logements, le nombre de personnes retranchées dans la liste des noms, les objectifs pour le nombre de personnes logées dans le cadre des services d'accompagnement d'ici au 31 décembre 2021, au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2022.
15. Le CDSGM fera des recommandations sur les personnes qui doivent être placées dans les logements, en fonction des besoins aigus.
16. Le Groupe de travail, le CDSGM et les Initiatives communautaires Marée montante travailleront de concert avec les trois collectivités pour adopter un arrêté de zonage inclusionnaire standard qui permettra d'aménager un plus grand nombre de logements abordables.

LES POINTS D'INTERVENTION

BESOINS COMPLEXES

17. Le directeur général du Plan d'action travaillera de concert avec la Ville de Moncton pour lancer, au début de 2022, le programme pilote sur les besoins complexes afin d'aider les 20 personnes qui en ont le plus besoin à sortir de la rue. La Ville de Moncton a prévu 200 000 \$ pour cette initiative.
18. Le Groupe de travail soumettra une proposition pour réunir, auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick, un financement supplémentaire pour le Programme pilote sur les besoins complexes.

APPLICATION DE LA LOI

19. Le Service régional de Codiac de la GRC augmentera l'effectif de la Section de la police communautaire (SPC) et réinstallera la SPC dans un établissement distinct de la rue Main d'ici le premier trimestre de 2022, en prévoyant entre autres une patrouille pédestre, 24 heures sur 24, dans la zone du centre ville.
20. La Ville de Moncton augmentera l'effectif des agents d'exécution des arrêtés.
21. Le Service régional de Codiac de la GRC lancera le programme « Top Five » de Nexus d'ici la fin de 2021 et travaillera de concert avec les intervenants pour réduire le délai écoulé entre l'arrestation et la condamnation.
22. Le Service régional de Codiac de la GRC apportera des ressources supplémentaires (travailleurs sociaux) à l'unité de crise de la santé mobile.
23. Le Service régional de Codiac de la GRC et la Division de l'exécution des arrêtés de la Ville de Moncton se consacreront à une meilleure intégration de la SPC, de la Division de l'exécution des arrêtés et du Bureau des travaux publics.
24. Le Service régional de Codiac de la GRC et la Division de l'exécution des arrêtés de la Ville de Moncton examineront les moyens de mieux appliquer l'Arrêté sur les paniers d'épicerie.
25. Le Service régional de Codiac de la GRC unira ses efforts à ceux du Groupe de travail pour promouvoir le Tribunal sur la santé mentale et les vestiaires de rangement sécuritaires.
26. Le Service régional de Codiac de la GRC confiera à un inspecteur consacré toutes les unités spécialisées qui s'occupent de l'itinérance.
27. Le Groupe de travail et le CDSGM feront appel à Services correctionnels Canada pour mettre au point des plans de libération résidentiels afin de veiller à ce que les contrevenants soient réintégrés dans la collectivité du Grand Moncton.

LES PROCHAINES ÉTAPES

- Établir la demande de financement et recruter le directeur général du Plan d'action.
- Entamer les discussions avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick sur l'aide à offrir dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie dans les refuges et sur la création du Tribunal sur la santé mentale.
- Accroître la présence, au centre-ville, du Service régional de Codiac de la GRC.
- Lancer le programme pilote sur les besoins complexes et le programme pilote « Top Five » de Nexus.
- Le Groupe de travail, le CDSGM, les Initiative communautaire Marée montante et le Service régional de Codiac de la GRC présenteront à la collectivité, avec le concours du directeur général du Plan d'action, un compte rendu une fois tous les deux mois sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces engagements.

**RAPPORT SUR LE
PLAN D'ACTION
CONJOINT POUR
L'ITINÉRANCE ET
LA SÉCURITÉ AU
CENTRE-VILLE**

NOVEMBRE 2021